

Communiqué de presse

Amoéba reçoit sa première commande de Koppert et confirme sa transformation en une société commerciale

Chassieu (France), le 11 mars 2026 – 18h00 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, **annonce avoir reçu la première commande de son partenaire Koppert**, leader mondial du biocontrôle. **Amoéba devient ainsi une véritable société commerciale**, dont les activités biocontrôle sont désormais structurées autour de sa filiale Green 4 Agro, dirigée par Jean-Marc PETAT, ancien administrateur de la Société et expert du secteur.

Une première commande qui ouvre une nouvelle phase de l'histoire d'Amoéba

Les premières livraisons de cette commande, qui s'inscrit dans le cadre de l'accord de distribution signé avec Koppert en juin 2025 portant sur les vignes et les cultures maraîchères dans 18 pays européens et aux États-Unis, **seront effectuées dès le mois d'avril 2026**.

Dans un contexte marqué par une accélération sur le terrain réglementaire, avec notamment les demandes formulées par les filières agricoles afin d'obtenir des autorisations de mise sur le marché dérogatoires pour l'utilisation d'AXPERA ainsi que l'entrée dans la dernière étape pour l'autorisation de mise sur le marché définitive d'AXPERA en France¹, cette commande permettra de constituer les stocks nécessaires afin de répondre **aux premières sollicitations en France, en Italie et aux Pays-Bas**. **Amoéba confirme ainsi sa capacité à accompagner les besoins croissants des professionnels pour ses solutions** afin de les aider à faire face aux maladies fongiques.

Amoéba et Koppert confirment donc les perspectives prometteuses de leur partenariat, dans la continuité du lancement de TIAGAN en début d'année, nom commercial de la solution d'Amoéba et destiné au marché de la vigne. Les deux sociétés poursuivent leur phase de travail conjoint afin de déterminer les meilleures offres pour adresser les différents marchés couverts dans le cadre de leur accord.

¹ Voir le communiqué de presse du 23 février 2026.

À cette occasion, **Martin KOPPERT, Directeur commercial de Koppert, a déclaré** : « *Nous sommes très satisfaits du début de notre collaboration avec Amoéba. Leur biofongicide présente des caractéristiques véritablement uniques, de nature à apporter des réponses concrètes et respectueuses de l'environnement aux professionnels. Nous avons retenu une approche graduelle afin de bien cibler les territoires et cultures qui seront adressés en priorité avant de passer à une échelle supérieure. L'élaboration puis la présentation de TIAGAN en janvier, notre produit à destination des professionnels de la vigne, illustre parfaitement cette approche et les débuts fructueux de notre collaboration.* »

L'activité biocontrôle se structure autour de la filiale Green 4 Agro

Alors qu'**Amoéba devient ainsi officiellement une société commerciale**, la société structure désormais ses activités dans le secteur agricole autour de **sa filiale Green 4 Agro²**, dédiée à la commercialisation et au développement de ses biofongicides et de ses biostimulants. Son capital est détenu à 100% par Amoéba.

Green 4 Agro est dirigée depuis le 1^{er} mars 2026 par Jean-Marc PETAT, ancien administrateur d'Amoéba jusqu'au 28 février 2026. Il dispose d'une **très solide expérience du secteur agricole et du biocontrôle**, développée pendant près de 30 ans au sein du groupe BASF, l'un des leaders mondiaux de la protection des cultures.

Jean-Marc PETAT, Directeur général de Green 4 Agro, déclare : « *Cette première commande reçue témoigne du caractère prometteur de notre partenariat avec Koppert, avec qui nous travaillons en confiance et en étroite collaboration. Le succès de cette première étape constitue une excellente nouvelle pour nos futurs développements commerciaux avec Koppert. Nous sommes impatients de répondre aux demandes des professionnels et des filières agricoles, qui évoluent dans un environnement réglementaire de plus en plus restrictif et qui nous témoignent chaque jour leur intérêt pour notre solution en Europe et dans les autres pays.* »

À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société autorisée à exploiter industriellement l'amibe Willaertia pour des applications en biocontrôle et en cosmétique. À la connaissance de la Société, elle est également la seule entreprise capable d'en assurer la production à l'échelle industrielle dans des volumes compatibles avec des applications commerciales, afin de proposer une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui.

² [Voir le communiqué de presse du 15 octobre 2025.](#)

Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux États-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. L'homologation du produit a été obtenue en 2025 pour les États-Unis et elle est attendue en 2026 en France puis dans d'autres pays européens ciblés.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com

Contacts :

Amoéba

Directeur Général

Jean-François DOUCET

☎ 04 26 69 16 00

✉ jf.doucet@amoeba-nature.com

ACTUS finance & communication

Relations

investisseurs

Pierre

JACQUEMIN-

GUILLAUME

☎ 01 53 67 36 79

☎ amoeba@actus.fr

Relations presse

financière

Serena BONI

☎ 04 72 18 04 92

☎ sboni@actus.fr

Droit Devant

Relations presse métier et

grand public

Laëtitia PINTO

☎ 07 64 83 39 85

☎ pinto@droitdevant.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2025 sous le numéro D.25-0281 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.